

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Nouveau service électronique au Canada : Confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce

1. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a fourni au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) des informations concernant un nouveau service électronique pour les titulaires de marque. L'OPIC a demandé que ces informations soient mises à la disposition des utilisateurs du système de Madrid.

2. La communication envoyée par l'OPIC est libellée comme suit :

“Le bureau du registraire des marques de commerce offre maintenant un nouveau service électronique pour toute personne désirant obtenir un extrait du registre des marques de commerce démontrant l'information en temps réel concernant l'enregistrement d'une marque de commerce.

Veuillez noter qu'un compte gratuit “Mon compte ISDE / Mon compte Entreprise Canada” est requis afin d'accéder à ce nouveau service électronique.

Le service est intitulé “Confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce” et est disponible pour un enregistrement national ou un enregistrement prévu au Protocole actifs. Le service crée, dans une fenêtre de navigateur, un document sous format PDF qui peut être sauvegardé par l'utilisateur. Aucune copie du document ne sera sauvegardée dans le Service de recherche de document de marques de commerce.”

3. Pour en savoir plus sur ce nouveau service, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ) en annexe.

4. Pour toute question supplémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'OPIC par courriel à : ic.contact-contact.ic@ised-isde.gc.ca.

Le 9 juin 2026

FAQ – Service électronique : Confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce

Qu'est-ce qu'un document de confirmation d'enregistrement de marque de commerce?

Un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce est un extrait en temps réel du Registre des marques de commerce qui fournit des informations à jour sur un enregistrement de marque de commerce actif.

Comment obtenir un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce ?

Vous pouvez obtenir un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce par le biais des services électroniques de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). Un compte "Mon compte ISDE / Mon compte Entreprise Canada" est requis pour utiliser ce nouveau service électronique.

Une fois connecté, vous pourrez sélectionner l'option permettant de générer un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce. En saisissant le numéro de demande d'une marque de commerce enregistrée active, le système générera un document PDF contenant les renseignements en temps réel du Registre des marques de commerce pour cet enregistrement.

Qu'est-ce qu'un compte ISDE ?

Un compte ISDE vous permet d'accéder aux services en ligne de l'OPIC. Les services transactionnels de l'OPIC sont accessibles via la plateforme d'authentification du gouvernement du Canada, laquelle exige un processus obligatoire de vérification en deux étapes. Vous vous connectez via "Mon dossier d'entreprise Canada", en utilisant soit une CléGC, soit un Partenaire de connexion (vos identifiants bancaires en ligne canadiens).

ISDE signifie Innovation, Sciences et Développement économique Canada. L'OPIC est un organisme de service spécial d'ISDE.

Que faut-il pour créer un compte ?

Tout ce dont vous avez besoin, c'est d'une adresse courriel valide. Si vous avez déjà un compte OPIC existant, vous serez invité à choisir une méthode de connexion sécurisée et à la lier (soit une CléGC, soit un compte Partenaire de connexion) à votre profil existant.

Les comptes peuvent-ils être partagés entre collègues d'une même entreprise ?

Non. Chaque utilisateur ou employé doit disposer de sa propre CléGC ou de son propre compte Partenaire de connexion. Le partage d'une CléGC ou d'un identifiant Partenaire de connexion entre les membres d'une même entreprise ou organisation n'est pas autorisé.

Les personnes résidant à l'extérieur du Canada peuvent-elles obtenir un compte ISDE ?

Oui. Il n'est pas nécessaire de résider au Canada pour obtenir un compte ISDE.

Où puis-je trouver plus d'informations ou commencer ?

Vous pouvez consulter la page officielle pour obtenir tous les détails, un guide étape par étape et accéder aux services en ligne et aux formulaires de l'OPIC : [Services en ligne et formulaires](#).

Combien coûte l'obtention d'un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce?

Le service électronique de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce est gratuit pour toute personne possédant un compte "Mon compte ISDE / Mon compte Entreprise Canada" actif.

Puis-je obtenir un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce même si je ne suis ni le propriétaire inscrit ni un agent de marques de commerce canadien nommé?

Oui, toute personne possédant un compte "Mon compte ISDE / Mon compte Entreprise Canada" actif peut utiliser le service électronique de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce pour tout enregistrement de marque de commerce actif.

Puis-je obtenir un document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce pour n'importe quel enregistrement de marque de commerce?

Le service électronique de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce est disponible pour tous les enregistrements de marque de commerce actifs, y compris les enregistrements prévus au Protocole.

Puis-je télécharger et sauvegarder le document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce?

Oui, le document de confirmation de l'enregistrement d'une marque de commerce sera généré en format PDF et pourra être téléchargé. Veuillez noter que ce document ne sera pas conservé dans le Service de recherche de document de marques de commerce et qu'il ne sera pas inscrit au Registre des marques de commerce.

[Fin de l'annexe]